

Communiqué sur la 41ème session ordinaire du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, Maseru, Lesotho, 26 avril-06 mai 2023

1. La 41ème Session Ordinaire du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) s'est tenue du 26 avril au 06 mai 2023 à Maseru, au Lesotho. La session a réuni des membres du Comité et d'autres parties prenantes, notamment des représentants des enfants, des représentants des Etats membres, des représentants de la Commission de l'Union africaine et des organes de l'UA, des représentants des agences des Nations Unies, des représentants des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile.
2. Les personnalités suivantes ont fait un discours pendant la cérémonie d'ouverture de la session :
 - Le Représentant des enfants, Musa Sow, Foday Bangura et Mokeletso Mothakathi ;
 - La Représentante du forum des OSC, Mme Felistus Motimedi ;
 - La Représentante de la GIZ-AU, Mme Sophia Galina ;
 - La Représentante du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH), Mme Rosemary Odede ;
 - Le Représentant de l'UNICEF Lesotho, M. Deepak Bhaskaran ;
 - Le Président de l'UNCRC via vidéo enregistrée, M. Mikiko Otani ;
 - La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants par vidéo enregistrée, Dr Najat Maalla M'jid ;
 - La Commissaire à la Santé, aux Affaires Humanitaires et Sociales S.E. Minata Cessouma Samate ;
 - Le Président du CAEDBE, Hon. Joseph Ndayisenga ;
 - Vice-Premier Ministre du Royaume du Lesotho, Hon. Chef de la justice Nthomeng Majara.
3. La cérémonie d'ouverture a été suivie de déclarations de solidarité des OSC et des INDH ainsi que des membres de la plate-forme d'Architecture de gouvernance en Afrique, qui comprenait des présentations du Secrétariat de l'AGA-APSA, de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, APRM, UA-ECOSOCC, sur les activités pertinentes et les synergies potentielles avec le CAEDBE.
4. Le Comité a tenu une journée de débat général sur la protection des enfants contre l'usage de drogues et a adopté une déclaration finale. Le résultat de la déclaration est disponible sur le lien suivant :

<https://www.acerwc.africa/en/article/activity/day-general-discussion-protection-children-drug-use>.

5. Le Comité a examiné les rapports suivants de l'Etat partie et complémentaire :
 - i. Le rapport initial de la République du Botswana
 - ii. Le rapport périodique de la République de Côte d'Ivoire
 - iii. Le rapport initial de la République de Djibouti
 - iv. Le rapport périodique du Royaume du Lesotho
 - v. Le rapport périodique de la République d'Afrique du Sud
 - vi. Le rapport périodique du Mozambique (rapport complémentaire)
 - vii. Le rapport périodique du Sénégal (rapport complémentaire)

6. Le Comité a examiné et rendu des décisions sur la voie à suivre concernant les Communications ci-dessous :
 - i. **Communication n° : 0015/Com/003/2020 ;**
 - ii. **Communication n° : 0017/Com/001/2021 ;**
 - iii. **Communication no : 0019/Com/001/2022;**
 - iv. **Communication n° : 0020/Com/002/2022 ;**
 - v. **Communication No: 0021/Com/003/2022 ;**
 - vi. **Communication No: 0022/Com/004/2022;**
 - vii. **Communication n° 0023/Com/005/2022.**

7. Le Comité a adopté tels qu'amendés les documents suivants :
 - i. Etude sur l'état de la mise en œuvre des décisions du CAEDBE ;
 - ii. Etude sur les droits des enfants et les entreprises en Afrique ;
 - iii. Etude sur la situation des enfants vivants avec un handicap en Afrique ;
 - iv. Observation générale conjointe sur les MGF (en attendant l'adoption par la CADHP) ;
 - v. Lignes directrices du CAEDBE sur les droits de l'enfant pendant les élections ;
 - vi. Plan de mise en œuvre de l'Agenda 2040.

8. Le Comité a décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations suivantes: le Centre du droit de l'enfant basé à la Faculté de droit de l'Université de Pretoria et le Forum des éducatrices africaines au Kenya. Cela porterait à 36 le nombre d'OSC ayant le statut d'observateur auprès du Comité. Plus d'informations sont disponibles sur <https://www.acerwc.africa/en/networks/csos?page=0>

9. Le Comité a décidé d'accorder le statut d'affilié au Conseil national des droits de l'homme de la République arabe d'Égypte, à la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative du Ghana, au Conseil national des droits de l'homme de Côte d'Ivoire. Cela porterait à vingt le nombre actuel d'institutions nationales des droits de l'homme ayant le statut d'affilié auprès du Comité. Plus d'informations sur la collaboration du Comité avec les INDH sont disponibles sur <https://www.acerwc.africa/en/networks/nhris>
10. Le Comité a décidé d'instituer le processus d'identification d'un champion présidentiel des enfants pour amplifier l'importance de l'agenda des enfants en Afrique.
11. Le Comité a décidé de convoquer sa **42ème session ordinaire du 7 au 17 novembre 2023**.

Fait à Maseru, au Lesotho lors de la 41^{ème} session ordinaire le 06 mai 2023.